



FINANCES - FISCALITE

Le mot du Maire,

Il y a de bonnes et de mauvaises dettes pour les collectivités, tout dépend de leur utilisation. Alors notre dette publique constitue-t-elle un fardeau pour nos enfants et les générations futures ?

Oui, si elle a financé des dépenses de consommation courante ou si sa charge freine la croissance économique.

Non, et c'est le cas de Sauveterre, si cette dette a financé des dépenses d'éducation, d'infrastructures ou d'équipements collectifs dont profiteront nos enfants, ou encore des dépenses à soutenir la croissance et par conséquent le niveau de vie des générations futures.

De plus notre dette se justifie par une forte capacité de désendettement.

Nous allons vous le démontrer dans ce SALVA TERRA n°10.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016

REPONSE DE M. LE MAIRE CONCERNANT LES RATIOS RELATIFS A LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE PRESENTES PAR L'OPPOSITION

Mesdames et Messieurs les élus,

Les ratios présentés par l'opposition municipale sont ceux utilisés par le Trésor Public pour inscrire sur le réseau d'alerte les communes pour lesquelles des difficultés financières sont identifiées.

Quatre indicateurs sont utilisés et sont pondérés spécifiquement pour obtenir un scoring qui sert à apprécier la situation financière de la commune, et réaliser le cas échéant une analyse financière destinée à confirmer les risques encourus par la commune :

- Coefficient d'autofinancement courant
- Rigidité des charges structurelles
- Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal
- Ratio de surendettement (**NON EVOQUE PAR L'OPPOSITION**, et qui constitue le 4^{ème} indicateur du scoring)

A titre d'information, sont ajoutés deux autres ratios utilisés traditionnellement en analyse financière pour compléter le diagnostic (ratio de capacité de désendettement et taux d'épargne brute) **NON EVOQUE PAR L'OPPOSITION**.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016 (suite)

Mesdames et Messieurs les élus,

Sur la base du compte administratif (CA) 2015 et je le rappelle approuvé par le percepteur et voté par le conseil municipal, voici la position de la majorité municipale.

Il est à préciser que les chiffres et les ratios que nous présentons ont été vérifiés et confirmés par la société stratorial finances qui est pour la commune notre conseil en finances et fiscalité locale.

RATIOS PRESENTES PAR LA MAJORITE MUNICIPALE

	Modalités de calcul	Sauveterre	Seuil d'alerte
Coefficient d'autofinancement courant	(Charges de fonctionnement + remboursement du capital)/produits de fonctionnement	82 %	Entre 100 % et 110 %
Rigidité des charges structurelles	(Charges de personnel + annuité de la dette)/produits de fonctionnement	58.9 %	> 65 %
Ratio de surendettement	Encours de la dette/produits de fonctionnement	50.50 %	> 120 %
Taux de capacité de désendettement	Encours de la dette/épargne brute	2,4 ans	> 8-10 ans
Taux d'épargne brute	Epargne brute/produits de fonctionnement	21.1 %	< 10.0 %

RATIOS PRESENTES PAR L'OPPOSITION

MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Charges de fonctionnement	Débit des comptes de classe 6 sauf 6741, 675, 676, 68	2 105 242
Remboursement de la dette	Débit des comptes 163, 164, 1671, 1672, 1678, 1681	693 686
Produits de fonctionnement	Crédit des comptes de la classe 7 sauf 775, 776, 777, 78	2 448 765
Marge d'autofinancement		1,14
(seuil d'alerte : 1 pendant deux années consécutives)		

RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES

Charges de personnel	Débit des comptes 621, 631, 633, 64	939 294
Annuité de la dette	Débit des comptes 163, 164, 1671, 1672, 1678, 1681 + Débit des comptes 661 ou 6611	766 200
Produits de fonctionnement	Crédit des comptes de la classe 7 Sauf 775, 776, 777, 78	2 448 765
Rigidité des charges structurelles		0,70
(seuil d'alerte : - 0,0584 et - 0,80)		

COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL

Produit des impôts locaux mis en recouvrement	1 200 964
Produit des bases affecté	
Taux moyen nationaux	
Résultat	905 700
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	1,33
(seuil d'alerte : 1 au cours de l'exercice considéré)	

EVOLUTION DES IMPOTS DE SAUVETERRE

	TH	FB	FNB
2015	15.37	23.78	81.93
2014	12.81	19.82	68.29
IMPOTS MOYENS NATIONAUX			
2014	16.15	18.84	41.27

Au-delà de 100 % (niveau d'alerte) les contribuables de la collectivité sont plus imposés que la moyenne nationale

Vous constaterez que les ratios que nous présentons sont différents de ceux de l'opposition, ceci nécessite une comparaison suivie d'une explication

Marge coefficient d'autofinancement courant

Opposition

Taux d'alerte

Majorité

114 %

Plus de 100 %

82 %

La différence s'explique du fait que nous avons remboursé le prêt relais (prêt TVA FERRAT) de 500 000 € ainsi, le remboursement du capital s'établit à 77 000 € ce qui ramène le coefficient d'autofinancement courant à 82 %.

Souvenez-vous lors d'une réunion du conseil municipal l'opposition, par l'intermédiaire de Mme PEROT, avait affirmé qu'il manquait un million d'euros pour financer l'investissement du pôle culturel Jean Ferrat.

Nous avons répondu que l'opposition n'avait pas tenu compte du remboursement par la collectivité du prêt relais TVA de 500 000 €.

L'OPPOSITION RECONDUIT LA MEME ERREUR.

Rigidité des charges structurelles

Opposition

Taux d'alerte

Majorité

70 %

+ 65 %

+ 58.9 %

Sur l'écart des chiffres :

la somme utilisée par l'opposition provient du budget primitif 2015

la somme utilisée par la majorité provient du compte administratif 2015

Or, les dépenses inscrites au Budget Primitif étant, par prudence, surévaluées ; elles ne donnent pas lieu intégralement à exécution. C'est ce qui explique notamment l'écart sur le ratio de rigidité des charges structurelles où les charges de personnel prises en compte par l'opposition, sont supérieures de 20 % au réalisé.

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement prises en compte dans le calcul de l'opposition sont sous-estimées de 9 % à ce qui a été effectivement perçu.

Ces deux éléments pris en compte par l'opposition (surélévation des charges et sous estimation des recettes) conduisent à dégrader notamment la marge d'autofinancement courant et le ratio de rigidité des charges structurelles.

Nous rappelons aux élus des oppositions et regrettons d'avoir à le faire car il s'agit là du B.A.BA en matière de fiscalité que pour effectuer des analyses financières, il faut s'appuyer sur des chiffres confirmés et en « bon élu(es) » on doit savoir que le budget primitif est prévisionnel ; et que l'on prend en référence le compte administratif.

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

Opposition	Taux d'alerte	Majorité
133 %	100 %	PAS LE BON RATIO CONCERNANT LA FISCALITE « MENAGES »

S'agissant du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (utilisé par l'opposition qui en déduit que les contribuables de Sauveterre sont plus imposés que la moyenne nationale + 33 %), cet indicateur n'est pas pertinent car il intègre les produits de fiscalité professionnelle que ne perçoit plus la commune du fait de son adhésion à la communauté d'agglomération du Grand Avignon à fiscalité professionnelle unique.

Le mode de calcul utilisé par l'opposition n'est pas le bon.

La pression fiscale exercée sur les ménages est mesurée par l'effort fiscal ; c'est cet indicateur qui est utilisé par l'État dans la répartition des dotations de péréquation.

L'effort fiscal utilisé en 2015 s'établit à 1.030, contre 1.034 pour la moyenne de la strate soit légèrement moins.

La perte des dotations (recettes) de l'État entraînant l'augmentation des taux en 2015 va impacter l'effort fiscal 2016 qui sera supérieur d'environ 10 % par rapport à la moyenne nationale et non 33 % comme évoqué par l'opposition.

CONCLUSIONS

La situation financière de la commune reste maîtrisée.

Le ratio de surendettement et notre taux d'épargne brute sont très bas.

Par ailleurs, si la commune s'est endettée depuis 2013 (la commune n'était quasiment pas endettée auparavant) son ratio de capacité de désendettement (n'en déplaie aux oppositions) s'établit à un faible niveau (2.4 ans).

Toutefois, l'enjeu réside dans la maîtrise des charges pour les années à venir ainsi qu'à la recherche et l'obtention de recettes nouvelles sans augmenter la fiscalité locale. *

Mesdames et Messieurs les élus des oppositions :

Votre acharnement à vouloir à tout prix (et ceci à des fins électorales) que nous ne réussissions pas nos missions pour la collectivité et les citoyens est regrettable et ridicule. S'ajoute à cela votre incompétence.

Mesdames et Messieurs les élus des oppositions : « quand on veut faire claquer le fouet, il faut savoir tenir le manche ».

* Aucune augmentation des impôts locaux 2016 (part communale).

PROCHAIN NUMERO : ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

SAUVETERRE territoire à énergie positive pour la croissance Verte